

FONDS COALITION PLUS

14, rue Scandicci
93500 PANTIN

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos au 31/12/2021

FONDS COALITION PLUS

14, rue Scandicci
93500 PANTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels *Exercice clos au 31/12/2021*

Aux membres

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds Coalition Plus relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note VI « Compte d'emploi des ressources d'exploitation » en page 4 et suivantes de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Fonds Coalition PLUS.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Tourne

Le 22 Juin 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.

P/ DEIXIS,

Nicolas de Laâge de Meux

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC Grande Aquitaine

BILAN

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	139 723		139 723	91 595
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 739		5 739	10 151
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	145 462		145 462	101 745
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	145 462		145 462	101 745

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		(683 064)
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)	15 000	(668 064)
Fonds propres consommables	(413 619)	(4 554)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	(398 619)	(672 618)
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	544 081	774 364
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	544 081	774 364
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	145 462	101 745

COMPTE DE RESULTAT

COMPTES DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		4 554
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	372 673	456 201
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	0	
TOTAL I	372 673	460 755
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	98 673	460 755
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	273 999	0
TOTAL II	372 673	460 755
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	372 673	460 755
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	372 673	460 755
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Règles et Méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(Règlement CRC 99-01 du 16 février 1999)

Les états financiers au 31 décembre 2021 du Fonds Coalition PLUS ont vocation à refléter les activités et le patrimoine de l'association selon les normes comptables en application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les états financiers ont été établis conformément :

- aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général,
- au règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- au règlement ANC 2014-03 du 5 juin modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 ;
- aux dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'associations sur secteur sanitaire et social notamment

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le fonds de dotation Coalition Plus créé le 14/11/2017 a pour objet de recevoir et gérer en France et à l'étranger les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titres gratuit et irrévocable en vue de financer et soutenir par tous moyens, le développement des programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableau ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I – Faits caractéristiques de l'exercice

1° Investissement dans la collecte de rue

En tant que mandataire de Coalition Internationale Sida - (CIS), le Fonds Coalition PLUS est engagé depuis 2017 dans un programme d'investissement en collecte de rue, en vue de constituer un fichier de donateurs réguliers visant à financer des activités de lutte contre le VIH/sida.

En 2021, 37 932 € ont été investis dans le développement de la base des donateurs réguliers pour la France. La charge de la collecte doit être constatée sur l'exercice en cours, il n'est ainsi pas possible de l'amortir en la répartissant sur plusieurs exercices.

Les sommes collectées sont intégralement versées au fonds de dotation, en amont des éditions des reçus fiscaux. Les dons issus de la collecte de rue, pour 372 673 €, représentent 100% des ressources en 2021.

2° Continuité d'exploitation

En débet des fonds propres négatifs de 398 619 €, la situation financière du fonds Coalition PLUS s'améliore de 273 999 € les produits issus des opérations de collecte de rue étant largement supérieurs aux charges supportées.

Au 31 Décembre 2021 le fonds Coalition PLUS respecte les échéanciers négociés avec ses principaux fournisseurs et avance 139 723 € à l'association Coalition Internationale Sida.

L'association Coalition Internationale Sida – C.I.S., en tant qu'organisation fondatrice et administratrice du fonds Coalition PLUS, s'est engagée à honorer les dettes envers le prestataire de collecte de rue en cas de défaut ou retard de paiement et s'est donc portée donc caution solidaire.

3° Faits postérieurs à la clôture

Le 24 février 2022 la Russie déclenche la guerre à l'Ukraine. Cette crise internationale aura probablement des impacts économiques et financiers sur l'exercice en cours pour les structures (hausse des prix, difficultés d'approvisionnement, etc.). Cependant, à ce stade les conséquences précises de cette crise sur la situation et les perspectives de l'association ne peuvent être évaluées.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2021, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation des actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

II – Principes, règles et méthodes comptables

1°) Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels du fonds de dotation Coalition PLUS sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat, du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) et en milliers d'euros pour le reste de l'annexe.

L'association clôture ses comptes au 31 décembre.

2°) Immobilisations incorporelles et corporelles

Aucune immobilisation incorporelle ou corporelle n'est enregistrée à ce jour dans les comptes.

3°) Immobilisations financières

Aucune immobilisation financière n'est enregistrée à ce jour dans les comptes.

4°) Stocks

Aucun stock n'est à comptabiliser au bilan.

5°) Créances

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

(cf. Tableau des créances et dettes p.7 et p.8)

7°) Apports reçus et versés

Conformément au décret n°2015-49 du 22 janvier 2015, un montant de 15 000 EUR (quinze mille euros) a été apporté en dotation initiale à la constitution du fonds par Coalition Internationale Sida, enregistrés en fonds associatifs.

IV– Informations complémentaires

1°) Etats des échéances des créances et dettes

(cf. Tableau des créances et dettes p.7 et p.8)

2°) Produits à recevoir (PAR) et charges à payer

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de produit à recevoir.

3°) Factures non parvenues (FNP)

Au 31 décembre 2021 les factures non parvenues s'élèvent à 7 500 € :
- Facture non parvenue des honoraires de Deixis pour un montant de 7 500 €

4°) Produits constatés d'avance (PCA)

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de produit constaté d'avance.

5°) Charges constatées d'avance (CCA)

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de charge constatée d'avance.

V – Tableau de mouvement des fonds associatifs

Variations des fonds propres	31/12/2020	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise	15 000				15 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-683 065		683 065		
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	-668 064				15 000
Fonds propres consommables	-4 554		273 999	-683 065	-413 619
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	-672 618		957 064	-683 065	-398 619

VI– Les emplois et ressources collectées auprès du public

En vertu des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, les organismes qui font appel à la générosité du public dans le cadre national avec de grands moyens de communication ou sur la voie publique sont tenus d'établir un Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public.

En application de l'art. 9 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi des ressources est présenté dans l'annexe des comptes annuels. L'annexe décrit les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférents à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et des fondations, homologué par arrêté du 11 décembre 2008, prévoit désormais un cadre normalisateur applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, le compte d'emploi annuel des ressources a été établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

En 2021, le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public se décompose de la manière suivante :

EMPLOIS PAR DESTINATION (en euros)	2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE (en euros)	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public	372 673	456 201
1.1 Réalisées en France			1.1 Coisatation sans contrepartie		
* Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
VIE ASSOCIATIVE			- Dons manuels	372 673	456 201
COMMUNICATION			- Legs, donation et assurances vie		
PARTENARIAT			- Mécénats		
PLAIDOYER			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		4 554
RECHERCHE					
RESEAUX					
CAPITALISATION					
* Versements à d'autres organismes agissant en France					
1.2 Réalisées à l'étranger					
VIE ASSOCIATIVE					
COMMUNICATION					
PARTENARIAT					
PLAIDOYER					
RECHERCHE					
RESEAUX					
CAPITALISATION					
AUTRES					
2 - Frais de recherche de fonds	26 802	412 723			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	26 502	412 723			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés					
3 - Frais de fonctionnement	71 872	48 832			
TOTAL DES EMPLOIS	98 674	460 755	TOTAL DES RESSOURCES	372 673	466 755
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
Excédent de la générosité du public de l'exercice	273 999		Déficit de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	372 673	460 755	TOTAL	372 673	460 755
			Ressources reportées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020		2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- Contributions volontaires aux missions sociales			1- Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisée à l'étranger			Prestations en nature		
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature		
3- Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	-	-	TOTAL	-	-

1°) Présentation des ressources collectées auprès du public

Les ressources présentées dans le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public regroupent les comptes comptables suivants (K€) :

Compte comptable	Libellé	2020	2021	variation (€)	variation (%)
75430000	Dons virements permanents	456 201	372 673	-83 528	-18%
Total ressources collectées auprès du public		456 201	372 673	-83528	-18%

2°) Présentation des emplois

L'intégralité des emplois concernent l'investissement dans la collecte de rue et des frais de fonctionnement liés à l'entretien de la base de données donateurs et la gestion du fonds de dotation.

État des échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts Coalition PLUS Suisse et Belgique	0	0	0
Prêts Groupe Sida Genève	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0
	0	0	0
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Fournisseurs avances et acomptes	0	0	0
Fournisseurs membres	0	0	0
Autres créances clients	0	0	0
Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Subventions à recevoir (agences publiques nationales)	0	0	0
Subvention à recevoir (agences internationales)	0	0	0
Subvention à recevoir (organisations privées)	0	0	0
Groupe et associés	139 722	139 722	0
Débiteurs/Créditeurs divers			0
Autres créances (dont écarts de conversion actif)	0	0	0
	139 722	139 722	0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0	0	0
Total général	139 722	139 722	0

ETAT DES DETTES	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	0	0	0	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	536 581	179 996	356 585	
FNP Factures non parvenues	7 500	7 500	0	
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0	
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	0	0	0	
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0	0	0	
Groupe et associés	0	0	0	
Autres dettes	0	0	0	
Dettes représentat. de titres empruntés	0	0	0	
Produits constatés d'avance	0	0	0	
Total général	544 081	187 496	356 585	

VII- Effectifs

Il n'y a pas de salariés sur le fonds de dotation.

VIII- Honoraires CAC

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevées à 7.644 €.